

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 octobre 2013

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2014 - (N° 1395)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° I-264

présenté par

M. Douillet, M. Teissier, M. Guy Geoffroy, M. Salen, M. Martin, M. Courtial, M. Terrot,
M. Costes et M. Darmanin

ARTICLE 22

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

En supprimant la défiscalisation sur les biocarburants, l'actuel Gouvernement envoie un signal doublement négatif à l'encontre des objectifs de réduction de gaz à effet de serre auxquels la France est soumise d'une part, et de l'économie verte qui s'est développée autour de la production de biocarburants, d'autre part.